



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 12 juin 2023

N° 2023/06-17

OUVERTURE GROUPE SCOLAIRE JACQUES CHIRAC

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI DOUZE JUIN à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO, représentée par Marie-Hélène WEBER
Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER
Cécile NEGRIER, représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

ABSENTS EXCUSÉS :

Frédéric FAIVRE

SECRETARE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023

N° 2023/06-17

OUVERTURE GROUPE SCOLAIRE JACQUES CHIRAC

Madame Isabelle SERAN, adjointe à l'éducation expose :

L'ouverture d'une école est le résultat de l'exercice de compétences partagées entre l'État et les communes.

A travers la construction du 4^{ème} groupe scolaire, les services de la Ville et les services de l'Education Nationale ont travaillé en étroite collaboration au profit d'une politique éducative cohérente en répondant aux besoins de la population mais également à la problématique des effectifs scolaires en tension.

Les articles L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et L. 212-1 du Code de l'éducation permettent notamment au conseil municipal de décider de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département.

Par délibération du 26 septembre 2019, le conseil municipal a dénommé le groupe scolaire Jacques Chirac.

Cet établissement exemplaire regroupe une école maternelle de 5 classes, une école élémentaire de 11 classes, un restaurant scolaire, un gymnase, un jardin d'enfant ainsi que les locaux de l'inspection académique.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'ouverture de l'école maternelle et élémentaire du groupe scolaire Jacques Chirac à la rentrée de septembre 2023.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 12 JUIN 2023

LE MAIRE



Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.